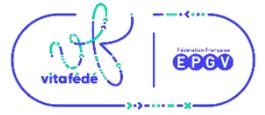




# REGLEMENT INTERIEUR

## Gymnastique Volontaire de Miramas



Adopté en Assemblée Générale le 8 novembre 2022.

### **Article 1 : Préambule**

Le présent règlement complète les statuts de l'association.

Il doit être adopté par l'assemblée générale sur proposition du comité directeur. En cas de nécessité, il peut être modifié par le comité directeur mais les nouvelles dispositions devront être approuvées en Assemblée Générale.

### **Article 2 : Inscription**

- Une période d'essai de 2 séances maximum est proposées avant l'adhésion définitive. Concernant la marche nordique, avant tout essai, un contact est nécessaire auprès de l'association.
- Notre fédération FFEPGV, sur proposition de sa commission médicale, a ainsi supprimé l'obligation de présenter un certificat médical au profit d'un questionnaire de santé. Aussi, à compter du 1er septembre 2022, tous les licenciés devront remplir un questionnaire de santé et attester auprès de l'association, que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, ils sont tenus de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport, de moins de 6 mois.

**Le questionnaire de santé est à compléter par les nouveaux licenciés et par ceux qui renouvellent leur licence. Il engage la responsabilité de l'adhérent. Le certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la gymnastique et de autres disciplines dispensés par l'association étant toujours valable.**

Si la réglementation venait à être modifiée, nous suivrions les consignes ministérielles en vigueur.

Pour chaque inscription ou renouvellement à la GV de Miramas, il faut :

- Avoir 16 ans révolus le jour de l'inscription
- Avoir rempli son questionnaire de santé ou bien fourni son certificat médical
- Remplir et signer la fiche d'inscription
- Fournir une photo d'identité
- S'acquitter du règlement de la cotisation en totalité, si nécessaire en plusieurs chèques.

**Aucune demande d'inscription, nouvelle ou renouvellement, ne sera prise en compte si le dossier est incomplet. L'accès au cours pourra être refusé à toute personne n'étant pas à jour de son inscription.**

### **Article 3 : Cotisation**

Elle est due pour la saison entière. Elle comprend :

- la licence à la FFEPGV
- l'assurance à Groupama
- les frais liés au fonctionnement de l'association

**Dès le paiement de la cotisation, l'adhésion est ferme et définitive, sans possibilité de remboursement, quel qu'en soit le motif. Toute adhésion implique l'accord du règlement intérieur et des statuts de l'association qui sont consultables sur simple demande auprès du bureau.**

#### **Article 4 : animateurs et séances**

Les séances sont assurées par des animateurs possédant tous un diplôme agréé par la FFEPGV (diplôme d'état ou autre reconnu par la fédération). Elles sont placées sous leur responsabilité.

Les animateurs gardent l'entière maîtrise du contenu des séances qu'ils proposent aux adhérents, à l'intérieur du thème prévu dans le planning.

En cas d'absence ponctuelle de courte durée, un membre du comité directeur peut proposer une activité en tant qu'intervenant bénévole.

En cas d'absence prolongée, les cours pourraient être annulés si aucune solution de remplacement n'est envisageable.

Un tapis de sol est demandé pour chaque activité gymnique.

Pour la marche nordique, les bâtons pourront être prêtés dans un premier temps, mais l'achat de ses propres bâtons est recommandé car ils seront automatiquement adaptés à son propriétaire.

Le matériel doit être soigneusement rangé à la fin de chaque séance.

Il importe de respecter l'horaire des cours.

**En cas de dépassement du quota de présence autorisé, les derniers arrivants ne pourront pas être acceptés.**

#### **Article 5 : Divers**

Des images (photos, vidéos) sont régulièrement prises lors des cours et des animations GV pour être diffusées dans la cadre d'actions promotionnelles lors de forums, de l'AG, de stands,...

**Tout refus d'apparaître sur les clichés doit être indiqué sur la fiche d'inscription.**

Aucune publicité à visée commerciale ne sera faite par le biais du fichier adhérents.

La présidente  
Christine MARCHAT

